

Élections ordinales : Louardi tient ses promesses!

Abderrahim DERRAJI - 2015-07-10 13:46:24 - Vu sur pharmacie.ma

D'après une note publiée au site du ministère de la santé le 9 juillet 2015, les élections des conseils régionaux des pharmaciens d'officine auront lieu le 31 août 2015. En prenant une telle décision, la commission spéciale provisoire a tout simplement appliqué les dispositions de la loi n° 115-13 portant dissolution des conseils régionaux des pharmaciens d'officine du nord et du sud et instituant une commission spéciale provisoire. Faut-il le rappeler, selon la même loi, le vote par correspondance est interdit et les pharmaciens pourront voter dans leurs régions respectives. Par cette décision qui est à saluer, les pharmaciens pourront rapidement avoir des conseils de l'ordre régionaux et mettre fin à une situation d'anarchie qui est entrain de nuire à la profession. Maintenant que l'administration a tenu ses promesses, les pharmaciens doivent se montrer à la hauteur de cette échéance historique en se mobilisant pour que les élections ordinales se déroulent dans un climat de sérénité et de confraternité. Ces deux conditions sont nécessaires pour que les pharmaciens puissent choisir les éléments qui ont les plus à même de les représenter. À bon entendeur salut!